

Réforme de l'OMS

La Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général intitulé « Organisation mondiale de la Santé : réformes pour un avenir sain »,¹

1. APPROUVE le programme de réforme exposé dans le rapport du Directeur général ;
2. INVITE INSTAMMENT les États Membres à appuyer la mise en œuvre du programme de réforme ;
3. PRIE le Conseil exécutif d'instaurer un processus adéquat pour examiner les questions relatives à la gouvernance de l'OMS recensées dans le rapport ;
4. PRIE le Directeur général :
 - 1) de présenter au Conseil exécutif à sa cent trentième session, en janvier 2012, un document analytique détaillé sur le forum mondial de la santé de novembre 2012, qui indique les objectifs, le nombre de participants, les modalités de la réunion et les coûts ;
 - 2) de concevoir, en concertation avec les États Membres, une approche de l'évaluation indépendante, et de présenter un premier rapport sur l'évaluation indépendante de l'activité de l'OMS à la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2012 ;
 - 3) de présenter un rapport sur l'état d'avancement des travaux à la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

Neuvième séance plénière, 20 mai 2011
A64/VR/9

= = =

¹ Document A64/4.